AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C0496
FR0014005HJ9-FS0209

14 mars 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

OVH GROUPE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 mars 2025, la société anonyme Edmond de Rothschild Asset Management (France)[1] (47, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75401 Paris Cedex 08), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 mars 2025, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société OVH GROUPE, et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 7 640 492 actions OVH GROUPE représentant autant de droits de vote, soit 5,04% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions OVH GROUPE sur le marché.

[1] Contrôlée par Edmond de Rothschild (France), elle-même contrôlée au plus haut niveau par Edmond de Rothschild Holding SA (Genève). La société Edmond de Rothschild Asset Management déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 151 651 536 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.